
Lettre du maire de Paris invitant une délégation de représentants
à assister à une cérémonie de musique dans le temple de la
Raison, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

Jean-Nicolas Pache

Citer ce document / Cite this document :

Pache Jean-Nicolas. Lettre du maire de Paris invitant une délégation de représentants à assister à une cérémonie de musique dans le temple de la Raison, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 187-188;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38344_t1_0187_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

pesant 42 livres, marqué : Jarnac n° 15, contenant des chemises, bas, gilets, etc., destinés à la brave armée mayennaise combattant contre les fanatiques et royalistes. C'est son second envoi; elle te l'adresse afin de n'être plus déçue dans ses dons, en attendant son troisième qui se prépare.

« Nos républicaines sont occupées à raccommoder les couvertes de laine, provenant des maisons d'émigrés et de gens suspects requises pour les défenseurs de la patrie.

« Le conseil général de cette commune a été régénéré par le représentant du peuple, et déjà le fanatisme, l'aristocratie et le feuillantisme sont aux abois. Vive la Montagne!

« Salut et fraternité.

« Les sans-culottes composant la Société républicaine de Jarnac.

« Alb. BESSON, président; J. RENARD, secrétaire. »

La municipalité de Noyers, département de l'Yonne, fait part à la Convention qu'elle a reçu pour les défenseurs de la République 21 chemises, 28 paires de bas, 2 chapeaux; elle a reçu de plus de la commune de Molay 23 chemises, 4 paires de souliers et 2 paires de bas de laine.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la municipalité de Noyers (2).

La municipalité de Noyers, département de l'Yonne, à la Convention nationale.

« Noyers, 12 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« La souscription des citoyens de notre commune en faveur des volontaires n'était pas encore finie, lorsque nous vous en avons donné connaissance. Nous avons encore reçu 21 chemises, 28 paires de bas de laine et 2 chapeaux. L'enthousiasme patriotique a précipité notre démarche, en vous écrivant trop tôt. Le même sentiment nous rend peut-être importuns en vous écrivant trop souvent.

« Excusez, dignes représentants, le cœur n'a pas toujours une marche bien régulière et tout en vous distrayant, nous vous disons que le regret que nous avons est de ne pas vous présenter davantage.

« A l'instant deux députés de la commune de Molay, du canton de Noyers, ont demandé à se joindre à nous pour vous présenter l'offrande patriotique et gratuite faite par leurs concitoyens :

« 1° de 23 chemises;

« 2° 4 paires de souliers;

« 3° 2 paires de bas de laine. »

(Suivent 12 signatures.)

La commune de Cluny, district de Mâcon, département de Saône-et-Loire, annonce qu'elle a déposé au directoire du district 204 marcs 2 gros

d'argenterie, provenant des différentes églises de leur commune.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des officiers municipaux de la commune de Cluny (2).

« Primiidi 2^e décade de frimaire, l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique.

« Citoyen Président,

« La commune de Cluny, district de Mâcon, département de Saône-et-Loire, fait hommage à la patrie de deux cent quatre marcs deux gros d'argenterie, dont vingt-neuf marcs cinq onces et demi de vermeil. Le tout provenant, tant de l'église paroissiale que des autres églises ci-devant paroisses, congrégations, que de l'hôpital dudit Cluny.

« Elle s'est empressée d'en faire le dépôt au directoire du district de Mâcon, ce qui est attesté par la réception qu'en a faite le citoyen Javogue, l'un des représentants du peuple en commission près ce département, sous la date du neuf de ce mois.

« Puisse son offrande être agréable à la Convention, concourir à l'affermissement de la République, à sa prospérité; ses vœux les plus ardents seront remplis.

« Les officiers municipaux de la commune de Cluny,

(Suivent 7 signatures.)

Le maire de Paris fait part que l'Institut de musique doit exécuter aujourd'hui, à 11 heures, dans le temple de la Raison, des morceaux de sa composition; il invite la Convention à y envoyer une députation.

L'invitation est convertie en motion par un membre, et la Convention nomme les citoyens Romme, David, Fourcroy, Bouquier, Duval, Soubrani, Granet, Mathieu, Guyardin, Valdruche, Laurent et Moïse Bayle (3).

Suit la lettre du maire de Paris (4). Commune de Paris,

« Citoyen Président,

« L'Institut de musique avait proposé d'exécuter décade prochain, à onze heures, dans la cour du ci-devant Louvre, des morceaux de sa composition.

« Des circonstances s'y opposent, il a demandé à les exécuter le même jour et à la même heure dans le temple de la Raison.

« La commune y a accédé. Un magistrat y lira au peuple la *Déclaration des Droits*, un autre y rappellera les beaux traits qui distinguent nos frères, etc.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 74.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 812.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 74.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 812.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 74.

(4) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.

Le conseil général a espéré que la Convention voudrait bien nommer une députation pour y assister. Je te prie de vouloir bien en faire la demande.

« *Le maire de Paris,*

« *PACHE.*

« Paris, le 18 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

Les administrateurs du directoire du district de Nantua envoient deux extraits de leur registre, qui constatent : l'un, que le citoyen Crochet, notaire public à Châtillon-Michaille, a fait don de la finance de son ci-devant office; l'autre, que Paul-Antoine Deliliaz, officier public, a fait don à la patrie d'un calice dont il était nanti.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du directoire du district de Nantua (2).

Les administrateurs du directoire du district de Nantua, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Nantua, le 12 frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique.

« Sur notre invitation, nos concitoyens s'empressent de faire des offrandes à la patrie.

« Par les deux extraits que nous t'adressons pour être communiqués à la Convention (3), tu verras que le citoyen Crochet, notaire public à Châtillon-Michaille, fait don de la finance de son ci-devant office, et que le citoyen Paul-Antoine Deliliaz, officier public de cette commune, a aussi fait offrande à la patrie d'un calice dont il était nanti.

« Nous allons de suite envoyer à leur destination l'argenterie des églises supprimées de ce district et tous les dons de ce métal qu'une juste défiance contre la ci-devant ville de Lyon nous avait empêché d'envoyer à sa monnaie.

« Dis à la Convention que la situation du sol que nous habitons et nos principes nous rendent moralement et physiquement montagnards.

« Salut et fraternité.

« BLANCHET; JANTET; CAIRE, vice-président; VUILLARD, secrétaire. »

La Société républicaine de Rochefort envoie deux discours qu'elle a fait imprimer et distribuer dans les communes environnantes, pour propager les principes républicains qu'elle a toujours professés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre d'envoi (1).

La Société républicaine de Rochefort, à la Convention.

« La Société fait passer à la Convention deux discours (2) qu'elle a fait imprimer, pour propager dans les communes environnantes du département de la Charente-Inférieure les principes républicains qu'elle a toujours manifestés, et l'attachement inviolable qui la lie à la Convention, et à la Montagne, le centre de toutes les lumières et de la vérité.

« CLISSIÉ, président; Benjamin GRABEUIL, secrétaire; FREDERIC, secrétaire; GANDRIAUX, secrétaire.

« Rochefort, 9 frimaire, an II de la République, une et indivisible. »

Discours prononcé à la Société populaire de Rochefort, au nom de son comité d'instruction, par le citoyen Barbault-Royer, indien, imprimé par ordre de la Société (3).

« Citoyens,

« Il est des choses très simples qu'il paraît étonnant qu'on veuille expliquer; mais les choses les plus simples sont quelquefois susceptibles d'un grand développement. Le rapport qui vous est présenté obtiendra peu de faveur, sans doute, auprès des auditeurs éclairés; mais votre comité, en arrêtant que les noms des mois républicains seraient rendus intelligibles par l'explication qu'un de ses membres en donnerait, n'a eu en vue que cette partie de vos concitoyens à qui cette instruction ne serait point inutile, et il s'est empressé de lui exposer l'étymologie de frimaire, de germinal et de messidor.

« Les peuples les plus fameux de l'antiquité avaient tous formé une suite de mois qui remplissait cette mesure de temps que le soleil emploie dans sa course autour de la terre. Les Romains avaient donné à leurs mois divers noms qui portaient avec eux une signification distincte, dont le rapport précis s'adaptait au caractère de leur gouvernement; ainsi le mois de mars était le plus honoré, parce qu'il était consacré au dieu de la guerre, dont ils se disaient les enfants et les imitateurs déterminés. Juin rappelait le souvenir de Junius Brutus, dont la vertu était si chère à ces républicains, et juillet fut attribué à la mémoire de Jules César, par la basse flatterie d'un peuple enlacé de fers, lorsque sa République fut anéantie. Les trente jours de février furent appelés fébraires ou expiatoires, car dans ce mois on rendait hommage aux mânes des citoyens morts, on s'approchait de leur tombeau, on y

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 74.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.

(3) Ces pièces n'étaient pas jointes.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 75.

(1) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.

(2) Nous n'avons retrouvé qu'un seul de ces deux discours.

(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.